

**ARRETE 2024-502 DU 14 NOVEMBRE 2024  
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN MASTER  
PARCOURS PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE DE LA PERINATALITE, DE L'ENFANCE ET DE  
L'ADOLESCENCE**

**Le Président de l'université Paris Cité,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris Cité.

**ARRETE :**

**Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master**

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master mention **Psychologie, Psychopathologie clinique Psychanalytique**, parcours **Psychopathologie clinique de la périnatalité, de l'enfance et de l'adolescence** pour l'année universitaire 2024-2025, est précisée dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

**Article 2 : Année universitaire**

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2024-2025.

**Article 3 : Exécution de l'arrêté**

La Directrice de l'institut de psychologie et le Directeur Général des Services de l'université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

Par délégation du Président de l'université

 **Sociétés et Humanités  
Université Paris Cité**

**Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités**



**Sylvain MOUTIER**

Arrêté n° 2024-502

Année universitaire 2024-2025

UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

**Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master**

Domaine : SH

Mention : Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique

Parcours : **PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE DE LA PERINATALITE, DE  
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE**

Est composée comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rôle dans la commission (Président ou membre)</b>
GARGIULO	Marcela	Présidente
GUINARD	Maïa	Membre
DRWESKI	Philippe	Membre
LOUET	Estelle	Membre
ANDRE	Joanne	Membre